

université
PARIS-SACLAY

IUT DE SCEAUX

GUIDE D'ACCUEIL

DES

ETUDIANTS ETRANGERS

SOMMAIRE

- 1 – FAIRE SA DEMANDE DE VISA
- 2 – LOGEMENT
- 3 – BANQUE
- 4 – SANTE
- 5 – INSCRIPTION A L'IUT
- 6 – TRANSPORTS EN COMMUN
- 7 – TRAVAILLER EN FRANCE
- 8 – RESTAURATION
- 9 – LOISIRS
- 10 - NUMEROS D'URGENCE
- 11 – CONTACT

1 -DEMANDE DE VISA

Visa de Long Sejour (VLS) - Valable de 4 mois à 1 an

Pour faire votre demande vous devez être inscrit (ou pré-inscrit) dans un établissement d'enseignement supérieur et vous devez disposer d'au moins 615 € par mois.

Vous devez faire votre inscription avant le départ sur ce site:

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>

Dès votre arrivée en France il faut envoyer à l'Ofii :

- Le **formulaire de demande d'attestation de l'Ofii**, après l'avoir rempli (ce formulaire vous a été remis par l'ambassade ou le consulat dans votre pays)
- La copie des pages de votre **passport** où figurent les informations sur votre identité et votre entrée en France ou dans un autre pays de l'espace Schengen (cachet de la police).

La direction de l'Ofii enregistre alors votre dossier et vous adresse par courrier (ou par email dans certains cas) une **attestation de dépôt de dossier** à l'adresse que vous avez indiquée sur le formulaire puis une **convocation** (par courrier ou par mail) à la direction de l'Ofii.

Dans le cas d'un **changement d'adresse** après l'envoi de ce formulaire, vous pouvez renvoyer un formulaire avec votre nouvelle adresse. Si vous changez de département, le formulaire doit être adressé à l'Ofii de votre nouveau département de résidence.



1 -DEMANDE DE VISA

Lors de votre convocation à l'Ofii, vous devez présenter :

- Votre passeport avec votre visa
- Un justificatif de votre domicile en France (quittance de loyer, bail, facture d'eau, d'électricité, attestation d'hébergement, etc.),
- Une photo d'identité,
- Des timbres fiscaux papier à acheter dans des bureaux de tabac, ou des timbres fiscaux dématérialisés avec le justificatif du paiement en ligne d'un montant de 60 € (<https://www.timbresofii.fr/>)

Visa Court séjour (3 mois maximum)

Le visa de court séjour vous permet de séjourner 90 jours maximum dans les pays de l'espace Schengen. Vous devez en faire la demande auprès du consulat ou de l'ambassade de France dans votre pays d'origine.

Vous devrez présenter les documents suivants :

- Un passeport délivré depuis moins de 10 ans ; et dont la durée de validité est d'au moins 3 mois supérieure à la date prévue du départ du territoire français.
- Le formulaire de demande de visa court séjour (CERFA n°14076*02)
- 3 photos d'identité
- Votre certificat d'inscription à l'IUT

Des documents supplémentaires peuvent être demandés.

Les consulats et ambassades françaises mettent à la libre disposition sur leur site internet, la liste précise des documents à fournir pour la demande de visa.

Ambassades de France dans le monde :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/annuaires-et-adresses-du-ministere-de-l-europe-et-des-affaires-etrangeres/ambassades-et-consulats-francais-a-l-etranger/>

1 -DEMANDE DE VISA

Les délais pour recevoir une carte de séjour à l'arrivée en France sont longs. Ils dépendent de la nationalité et du motif de la demande de l'étudiant.

Si votre demande est acceptée, vous en êtes informé par courrier dans un délai de 4 mois.
Si la préfecture n'a pas répondu dans un délai de 4 mois suite au dépôt de votre dossier, il s'agit d'un refus implicite.

Voyager avec un visa:

La circulation dans l'espace Schengen est autorisée pour les titulaires d'un visa de long séjour durant la période de validité du visa pour des durées maximales de 90 jours par périodes.
Les visas de court séjour Schengen sont également des visas valables pour le territoire européen de la France et pour le territoire de tous les autres États Schengen pour une période de 3 mois maximum.

Liens utiles:

•Ministère de l'intérieur Étudiant étranger en France:
(Visa de long séjour ou carte de séjour)

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/etudiant-etranger-france-visa-long-sejour-carte-sejour>

•France Visas:

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/accueil>

•Ofii pour les départements 92 et 78: (Direction territoriale de Montrouge)

-Site Internet: <http://www.ofii.fr>

- Courriel: montrouge@ofii.fr

-Téléphone: 01 41 17 73 00

2 - LOGEMENT

Le CROUS s'occupe de la gestion des résidences universitaires:

<http://www.crous-versailles.fr/logements/>

A votre arrivée il vous sera demandé de remplir un formulaire à l'accueil ainsi que de payer le premier mois de votre logement et la caution. N'oubliez pas de demander un justificatif de paiement du loyer/ justificatif de domicile pour pouvoir ensuite ouvrir un compte bancaire). **Les paiements à la résidence sont effectués par carte bleue, par chèque bancaire français ou en liquide.**

Souvent, les résidences comptent une machine à laver et un sèche-linge. Ils fonctionnent avec des jetons de 5€ à acheter au début du mois.

3 mois avant votre départ, vous devrez adresser à l'accueil de la résidence une lettre annonçant votre départ afin de prévoir l'état des lieux.

Tous les étudiants locataires ont droit aux allocations logement versées par la CAF (Caisse d'Allocations familiales).

Dès que vous êtes installé dans votre logement, vous pouvez faire une demande en ligne sur le site de la CAF:

<http://www.caf.fr/allocataires/mes-services-en-ligne/faire-une-demande-de-prestation>

Le montant versé dépendra de votre situation, de vos revenus et du type de logement dont vous disposez (surface, équipement etc.)

Si vous êtes en colocation, chaque colocataire doit faire sa propre demande et indiquer le montant du loyer qu'il paye chaque mois.

Si votre demande est approuvée, votre aide au logement vous sera alors versée tous les 5 du mois.

Il y a une brochure en anglais et une en chinois sur le site de la CAF:

Anglais

http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/international/aide%20remplissage%20ale2018/11072018_CROUS_Anglais.pdf

Chinois

<http://www.caf.fr/sites/default/files/caf/751/Documents/Logement/ALE%202016/Chinois/Chinois%203.pdf>

3- BANQUE

Si vous résidez en France vous pouvez ouvrir un compte bancaire.

Pour ouvrir un compte bancaire vous aurez généralement besoin des documents suivants:

- Une pièce d'identité (passeport)
- Un justificatif de domicile (contrat de location, quittance de loyer)
- Un certificat de scolarité ou votre carte d'étudiant

En ouvrant un compte bancaire, vous aurez droit à une carte bancaire (vous devrez demander explicitement un chéquier) et un relevé d'identité bancaire (RIB) qui vous sera utile pour mettre en place des prélèvements automatiques pour vos différents abonnements.)



4- SANTE

Assurance maladie (pour les séjours de plus de 4 mois)

https://www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/documents/Guide_d_acces_a_l_AM_des_RE_0513.pdf

A votre arrivée en France, vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur le site etudiant-etranger.ameli.fr.

Pour cela vous devrez fournir :

- Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ...)
- Un justificatif de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire concernée (carte d'étudiant, certificat de scolarité)
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- Un extrait d'acte de naissance (copie de l'original et une traduction en français)
- Un titre de séjour régulier doit être présenté (visa, carte de séjour)

Les étudiants titulaires d'un visa court séjour (moins de 4 mois), n'ont pas accès à la couverture maladie.

Prendre rendez-vous chez le médecin:

Si vous avez besoin de voir un médecin pendant votre séjour en France, il existe des plateformes en ligne comme **Doctolib** (<https://www.doctolib.fr/>) qui vous permettent de prendre facilement rendez-vous avec un médecin.

- Vous pouvez faire une recherche des médecins de votre ville et avoir accès aux informations utiles pour prendre un rendez-vous par téléphone.
- Ou bien, en vous créant un compte vous pourrez prendre rendez-vous directement en ligne avec le médecin de votre choix.

Attention car les médecins généralistes et spécialistes sont catégorisés en deux secteurs.

- Les médecins conventionnés **secteur 1** ont des tarifs fixes pour toute consultation et sont les **moins chers**
- Les médecins conventionnés **secteur 2** ont des honoraires libres, les tarifs des consultations peuvent donc varier et sont **plus chers**.

5- INSCRIPTION A L'IUT

Lors de votre arrivée à l'IUT il faudra faire votre **inscription administrative** auprès du **service de la Scolarité (bureau 311)**.

Rentrée 2020 : par mail adressez vous à: "Delphine Arbentz" delphine.arbentz@universite-paris-saclay.fr

Pour cela il vous faudra votre **pièce d'identité**, la copie de votre **dernier diplôme avec une traduction**, et idéalement une **attestation de responsabilité civile** que vous pouvez demander auprès de la SMEREP (qui propose des prix plus avantageux) : <https://www.smerep.fr/assurances-etudiantes/nos-assurances?locale=fr>

Vous pourrez ainsi faire votre **Carte Étudiant** et l'activer en ligne pour pouvoir:

- Accéder à toutes les bibliothèques de l'Université Paris-Sud (l'IUT/Jean-Monnet/Chatenay-Malabry...)
- Bénéficier des réductions dans le transport/aux cinémas/à la piscine municipale...
- Recharger votre porte monnaie virtuel Izly pour payer votre repas dans les restaurants du CROUS

Tous les étudiants inscrits à l'IUT doivent activer leur compte informatique.

Votre identifiant et votre mot de passe vous seront communiqués pour accéder à votre messagerie, au portail Paris-Sud, au réseau Wi-Fi, aux plateformes de cours en ligne etc.

Messagerie: <http://zimbra.u-psud.fr>

Votre adresse sera du type: *prenom.nom@u-psud.fr*

Des Salles informatiques sont également à votre disposition en 201 et 210 (ordinateurs, photocopies etc.)

6- TRANSPORTS EN COMMUN

Pour circuler en région parisienne, le réseau de **transport en commun de la RATP** propose aux étudiants plusieurs titres de transports pour les réseaux de bus, de RER, de métro et de Tram.

Vous pourrez acheter des tickets valables au choix pour 1 déplacement (à partir de 1.90€), pour la journée , pour 1 week-end, une semaine etc. **Ces tickets peuvent être achetés sur les machines ou aux guichets dans les stations de métro/gares RER.**

La région d'Île de France est divisée en 5 zones et Sceaux est situé en zone 3. Attention, certains tickets ne sont pas valables dans toutes les zones de la région.

Vous pouvez également souscrire à l'**abonnement annuel ImagineR** pour les étudiants d'Île de France, il coûte environ 350€ par an. Ce forfait vous permet de prendre les transports en commun en illimité (dans toutes les zones) et si vous prenez très régulièrement les transports en commun, il peut être plus avantageux qu'un forfait mensuel.

Pour souscrire à l'abonnement ImagineR il vous faudra présenter :

- Une photo d'identité
- Une carte d'étudiant ou certificat de scolarité
- Un moyen de paiement (RIB ou chèque)

Informations et tarifs :

- www.ratp.fr

-<https://www.imagine-r.com/>

* Le **RER B** (gare de Robinson à 10 minutes à pied), et les **bus** 128, 192 et 395 vous permettent d'accéder à l'IUT



7- TRAVAILLER EN FRANCE

Des **offres d'emploi** sont publiées sur la plateforme
placeOjeunes : <http://www.placeojeunes.com/>

Vous pouvez également faire vos recherches sur internet via des sites comme Indeed,
StudentJob etc...

Quelques sites pour commencer vos recherches:

<https://www.indeed.fr/>

<https://www.studentjob.fr/>

<https://jobetudiant.net/emplois/recherche>

*** Vérifiez que vous êtes en droit de travailler en tant qu'étudiant étranger:**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2713>



8- RESTAURATION

Pour manger le **restaurant universitaire CROUS** de la faculté Jean-Monnet est ouvert de 11h30 à 14h et se trouve à 10 minutes à pied de l'IUT et une cafétéria est ouverte à l'IUT de 9h à 15h45.

Vous pouvez payer votre repas avec votre carte étudiant (**rechargez votre compte Izly en ligne** <http://www.izly.fr/>)

Vous trouverez également en centre ville de Sceaux des **supermarchés** comme Auchan et Monoprix pour faire vos courses et des **boulangeries** pour acheter du pain des sandwich, salades et des pâtisseries.



9- LOISIR

A Sceaux

Le parc de Sceaux, les jardins du château, le jardin de la ménagerie et la Coulée Verte sont des lieux agréables pour se promener ou faire du sport.

Vous pouvez également visiter le musée du domaine départemental de Sceaux
<http://domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.fr/english-section/practical-information/>

Dans le parc de la Vallée aux Loups vous pourrez visiter l'arboretum ainsi que le musée de la Maison de Chateaubriand :

<http://vallee-aux-loups.hauts-de-seine.fr/>

Sur le site internet de la ville de Sceaux vous trouverez également les actualités culturelles de la ville (programme de cinéma etc) : <https://www.sceaux.fr/>

Voir également le site de la **Mission Arts , Culture, Sciences et Société de l'Université Paris-Sud** qui propose des ateliers et activités culturelles aux étudiants : arts.culture@universite-paris-saclay.fr

Sur le campus de Sceaux (IUT et Jean-Monnet) vous pouvez participer à la fête de la science, vous inscrire à des ateliers et des cours de théâtre et d'éloquence, de danse modern jazz etc.

Liste des ateliers : <http://www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/culture.html>



9- LOISIR

A Paris

Les possibilités sont nombreuses, vous pouvez choisir de visiter des quartiers célèbres comme le marais, Montmartre, le quartier latin etc, de visiter des musées et monuments célèbres comme le Louvre, le centre Pompidou pour l'art moderne, le Panthéon, Notre Dame de Paris, ou bien faire des balades sur la Seine (exemple Bateaux Mouches ou Vedettes du Pont Neuf) pour voir la ville. Vous pouvez visiter paris à vélo en louant des Vélib' (vélos en libre service)

Bons plans pour les sorties et les loisirs (spectacles, musées etc) :

<https://www.sortiraparis.com/>

<http://www.pariscope.fr/> et <https://www.parisinfo.com/decouvrir-paris/guides-thematiques/paris-la-nuit>

L'association Air'asmus s'occupe de l'accueil et de l'intégration des étudiants étrangers de l'IUT de sceaux. Sur leur site internet vous trouverez le programme de leurs sorties

http://www.airasmus.asso.universite-paris-saclay.fr/?page_id=237

Rejoignez-les sur **facebook** :

<https://www.facebook.com/groups/176621622539171/>



10 – NUMEROS D'URGENCES

Numéros d'urgence gratuits à connaître:

18 Pompiers: pour signaler une situation de péril ou un accident (incendies etc)

15 SAMU : service d'aide médicale d'urgence

17 Police secours: pour signaler une infraction qui nécessite une intervention immédiate de la police

112 Numéro général (dans toute l'Europe): si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays Européen

11- CONTACT

Service des Relations Internationales

email : international.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr

Adresse :

Service des Relations Internationales
IUT de Sceaux
8, Avenue Cauchy
92330 Sceaux

siteweb: <http://www.iut-sceaux.u-psud.fr>

